



## Déclaration de la CGT sur le déploiement du projet Modèle Pédagogique Multimodal / Métis

Au-delà de la présentation du projet "Modèle Pédagogique Multimodal / Métis» que nous écouterons attentivement, la CGT tient à alerter sur **les conditions de déploiement de ce projet prévu pour janvier 2025.**

La CGT-Afpa dénonce vivement le manque de transparence et de consultation dans la mise en place de ce nouveau dispositif qui impactera directement les conditions de travail des formateurs.

Nous constatons avec inquiétude :

### 1. Une communication défailante :

- De nombreux formateurs n'ont pas été informés directement de ces nouvelles directives lors de leurs réunions de GRN comme indiqué dans le mail de la direction du 25/11/2024
- L'absence de réunions d'information générales permettant d'échanger sur ces changements
- Un manque de clarté sur les implications concrètes pour chaque formateur

### 2. Un risque de charge de travail non évaluée et à notre connaissance :

- Aucune étude d'impact n'a été présentée sur la charge de travail supplémentaire
- Les nouvelles tâches s'ajoutent aux missions existantes sans révision de la charge globale
- Une absence d'information sur d'éventuelles compensations ou aménagements du temps de travail

### 3. Des questions sans réponses :

- Quel accompagnement concret est mis en place pour les formateurs ?
- Quel calendrier de formation est prévu pour la mise en œuvre des nouvelles modalités ?
- Quel sens du travail d'un point de vue pédagogique pour les formateurs en présentiel ?

Face à ces constats, la CGT-Afpa demande :

- Une véritable consultation des instances représentatives du personnel
- L'organisation de réunions d'information **pour l'ensemble des formateurs**
- Une évaluation précise des conséquences sur les conditions de travail au dispositif itinérant, dont la charge de travail supplémentaire.
- Un déploiement de moyens pour la mise en œuvre de ce projet, (humains, logistiques, financiers)

Nous alertons la Direction sur les Risques Sociaux-Organisationnels liés à cette transformation précipitée des conditions de travail et appelons à une véritable concertation avec les représentants du personnel.

La mise en lumière du décalage temporel entre la mise en œuvre demandée (2 janvier 2025) et la présentation du dispositif (22 janvier 2025) démontre à elle seule l'amateurisme avec lequel ce projet est déployé. Comment peut-on demander aux formateurs d'appliquer des directives qui ne leur auront pas encore été présentées ?

La CGT-Afpa restera vigilante quant aux éventuelles répercussions sur les situations individuelles des salariés.